

Recevoir sa retraite française à l'étranger

Comment se faire payer sa pension à l'étranger ?

Le paiement

Il suffit d'informer la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) du déménagement et du nouveau lieu de résidence.

Justificatifs à fournir :

Pour des versements **par virement (transfer en anglais)** sur un compte ouvert à l'étranger :

Un relevé d'identité bancaire

Le formulaire prévu à cet effet (à demander à la caisse de retraite) **complété par l'établissement financier qui gère le compte**

Une attestation d'existence

Pour des **versements par lettre-chèque** ou par mise à disposition des fonds au guichet d'une banque à l'étranger :



Une attestation d'existence